



Recours à in huissier non satisfaisant

Par **babeth59**, le **12/03/2009** à **21:26**

le tribunal a répondu favorablement à ma demande : il demande à Monsieur et Madame X, mes anciens propriétaires, de me verser de l'argent

Ceux-ci ne voulant pas payer, je me suis retourné vers un huissier

L huissier m a retourné le dossier apres m avoir facturé des frais

Il affirme que Madame X a quitté son mari et celui-ci, ne travaillant pas, il n a que 15 euros par jour

il ne peut donc pas payer

Sachant qu 'ils ont vendu une maison l année dernière Où est l'argent ?

l huissier n a pas recherché Madame X

Avait il le droit de me retourné le dossier sans avoir cherché Madame X

Que me conseillez vous de faire d

Dois je faire appel à un autre huissier au risque d arriver au même résultat

Par **superve**, le **17/03/2009** à **13:07**

bonjour

l'argent de la maison a pu servir, par exemple, à rembourser le crédit immobilier...

Concernant l'insolvabilité de monsieur, si elle est établie vous aurez du mal à passer outre.

Si l'huissier n'a pas pu retrouver Mme, il est normal qu'il vous retourne le dossier.

Voyez avec lui quelles démarches il a effectué pour la retrouver et, sachant que ces recherches seront à vos frais, demandez lui éventuellement de lancer une requête auprès du

procurer ou auprès de fichier des comptes bancaires...

Bien cordialement